



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/9
7 avril 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-seizième réunion
Montréal, 9 – 13 mai 2016

**DONNÉES SUR LES PROGRAMMES DE PAYS
ET LES PERSPECTIVES DE CONFORMITÉ**

Introduction

1. Ce document est divisé en trois parties :

Partie I : État des pays visés à l'article 5 et perspectives de conformité

Partie II : Pays visés à l'article 5 concernés par les décisions en matière de conformité

Partie III : Données sur la mise en œuvre des programmes de pays relatives aux HCFC¹

¹ Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat d'évaluer les exigences en matière de conformité concernant les HCFC pour tous les pays visés à l'article 5 dans le document sur les rapports périodiques et la conformité, à titre de guide pour la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral (décision 67/6(c)).

2. Il y a actuellement 147 Parties classés pays visés à l'article 5. Trois de ces pays, à savoir la République de Corée, Singapour et les Émirats arabes unis, ont été exhortés à ne pas demander de soutien financier au Fonds multilatéral pour éliminer leur consommation et leur production de SAO (s'il y a lieu) et sont donc exempts de l'obligation de soumettre un rapport périodique sur la mise en œuvre de leur programme de pays. Par conséquent, les données sur la consommation et la production de ces pays ont été exclues de l'analyse présentée dans ce document². Les données sur la consommation et la production déclarées par ces pays en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal sont présentées dans le tableau 1 aux fins de référence.

Tableau 1. Consommation et production de HCFC déclarées par la République de Corée, Singapour et les Émirats arabes unis en vertu de l'article 7 (tonnes PAO)

Partie	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Valeur de référence
Consommation							
République de Corée	1 768,9	2 047,1	2 108,9	2 088,2	1 893,1	1 798,1	1 908,0
Singapour	226,0	206,2	110,8	168,7	116,3	109,9	216,1
Émirats arabes unis	530,5	583,6	641,8	692,6	539,4	539,4	557,1
Consommation totale	2 525,4	2 836,9	2 861,5	2 949,5	2 548,8	2 447,4	2 681,2
Production							
République de Corée	375,3	414,9	392,4	306,7	357,6	364,7	395,1

3. Au 18 mars 2016, 15 pays visés à l'article 5 avaient déclaré des données pour 2015, 143 pays avaient déclaré des données pour 2014 et tous les pays avaient déclaré des données en vertu de l'article 7³, tandis que 27 pays avaient déclaré des données relatives au programme de pays pour 2015 et 138 pays avaient déclaré des données relatives au programme de pays au Secrétariat du Fonds⁴ pour l'année 2014 au 24 mars 2016, et tous les pays à l'exception de la République centrafricaine et du Soudan du Sud avaient déclaré des données relatives au programme de pays pour l'année 2013. Tous les pays ayant présenté une demande de financement à la 76^e réunion ont aussi déclaré des données relatives au programme de pays pour l'année 2014 sauf la Somalie⁵ et le Soudan du Sud. Vingt et un pays visés à l'article 5 seulement ont remis de l'information complète dans les trois parties du rapport⁶, à savoir de l'information qualitative, quantitative et réglementaire.

² L'analyse réalisée et les conclusions présentées dans ce document sont indépendantes de l'état de conformité déterminé par les Parties au Protocole de Montréal, le seul organe autorisé à évaluer cet état. Les données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole servent uniquement à déterminer annuellement l'état de conformité d'un pays. L'analyse présentée dans ce document a été effectuée à partir de données mixtes déclarées au Secrétariat du Fonds sur la mise en œuvre du programme de pays et les données déclarées en vertu de l'article 7. Par conséquent, ce document ne détermine pas la conformité comme telle. Il évalue plutôt les perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer à l'une ou l'autre mesure de réglementation du Protocole de Montréal grâce à leurs efforts. Il a pour objectif principal de repérer les SAO n'ayant pas encore été visées par des mesures appuyées par le Fonds multilatéral.

³ Date de remise : Les pays sont encouragés à soumettre l'information en juin, mais au plus tard le 30 septembre conformément à la décision des Parties.

⁴ Dans sa décision 74/9 b) iv), le Comité exécutif demande aux pays visés à l'article 5 de soumettre leurs rapports sur les données relatives au programme de pays huit semaines avant la première réunion du Comité exécutif de l'année, si possible, mais au plus tard le 1^{er} mai.

⁵ L'ONUDI a retiré la demande de financement en raison de la non-conformité des données déclarées en vertu de l'article 7 et de l'absence de données relatives au programme de pays.

⁶ Nommément Albanie, Brésil, Cambodge, îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, îles Marshall, Mongolie, Nicaragua, Panama, Paraguay, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Sénégal, Serbie, îles Salomon, Sri Lanka, République bolivarienne du Venezuela, Tchad et Vanuatu.

PARTIE I : ÉTAT DES PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5 ET PERSPECTIVES DE CONFORMITÉ

4. Cette partie contient les résultats de l'analyse de l'état de la conformité aux mesures de réglementation en lien avec le gel des HCFC de 2013, l'étape finale de l'élimination du bromure de méthyle et du méthylchloroforme⁷, et la réduction de 10 pour cent des HCFC en 2015. L'analyse suppose que les données les plus récentes déclarées en vertu de l'article 7 ou relatives au programme de pays tiennent compte de l'élimination réalisée dans le cadre des projets achevés approuvés par le Comité exécutif⁸.

Programme de permis et de quotas

5. L'information la plus récente sur les programmes de permis soumise au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 4B du Protocole de Montréal révèle que seul le Soudan du Sud n'a pas déclaré la mise sur pied d'un programme de permis. En ce qui concerne la recommandation 55/9⁹ du Comité d'application, le PNUE a déclaré que le pays a reçu l'aide du programme d'aide à la conformité afin de mettre au point sa réglementation sur les SAO, qui comprend un programme de permis et de quotas pour les HCFC. Le projet de réglementation sur les SAO a été soumis au Parlement aux fins d'examen et d'approbation. Malheureusement, le Parlement a été incapable d'examiner et d'approuver la réglementation sur les SAO en raison de l'instabilité politique au pays, mais le pays a déclaré que le gouvernement a récemment émis un décret ministériel sur la réglementation des HCFC, et la préparation des directives spéciales sur l'application du décret ministériel est en cours.

6. Conformément à la décision 75/17 b i)), le PNUE a indiqué que le Bureau national de l'ozone de la Mauritanie amorcera ses activités en avril 2016 et que le PNUE compte se rendre en mission en Mauritanie le 25 avril 2016 afin d'effectuer un suivi des progrès avec le gouvernement.

7. Le gouvernement du Burundi fera rapport à la 77^e réunion de ses activités pour mettre au point le programme de permis officiel sur les HCFC, à cause de l'instabilité au pays.

8. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au PNUE de continuer à aider le gouvernement du Soudan du Sud à mettre sur pied son programme de pays, le gouvernement de la Mauritanie à mettre au point l'amendement de son programme de permis afin d'y inclure les mesures de réglementation accélérées pour les HCFC, et le gouvernement du Burundi à mettre sur pied son programme de permis officiel pour les HCFC, et de faire rapport à la 77^e réunion.

Secteur de la production

9. Le bromure de méthyle est produit en Chine¹⁰. Un plan de fermeture de la production de bromure de méthyle a été approuvé pour la Chine¹¹, en vertu duquel le pays peut poursuivre sa production à des niveaux inférieurs aux niveaux permis en vertu du Protocole de Montréal. La Chine n'a produit que

⁷ Aucun projet ne porte sur les substances de l'annexe B-1; le Comité exécutif n'a examiné et ni financé aucun projet sur ces substances assujetties à la réduction de 85 pour cent de la valeur de référence à compter de 2007.

⁸ Une consommation totale de 276 186 tonnes PAO et une production totale de 199 988 tonnes PAO ont été éliminées dans le cadre de projets achevés en date de décembre 2014. Les projets achevés ont été évalués à 2,23 milliards \$US sur une somme totale approuvée de 2,87 milliards \$US.

⁹ De demander au Soudan du Sud de mettre sur pied un programme de pays afin de réglementer l'importation et l'exportation de SAO en toute urgence et de soumettre au Secrétariat avant le 31 mars 2016 l'information sur l'état de ce programme aux fins d'examen par le Comité d'application à sa 56^e réunion et par la vingt-huitième Réunion des Parties. De demander au Soudan du Sud de travailler avec les agences d'exécution concernées afin de mettre sur pied et d'exécuter son programme de permis.

¹⁰ La République de Corée a également produit du bromure de méthyle.

¹¹ Décision 47/54.

50,0 tonnes PAO de bromure de méthyle en 2014, la quantité maximum permise en vertu de son accord avec le Comité exécutif.

10. Six pays visés à l'article 5¹² ont produit des HCFC, comme indiqué dans le tableau 2. La production de HCFC de 2014 représente plus de 10 pour cent de moins que la valeur de référence totale réalisée, selon la production de l'Argentine, de l'Inde, du Mexique et de la République bolivarienne du Venezuela de 2014.

Tableau 2. Production de HCFC pour 2014 déclarée par les pays visés à l'article 5 en vertu de l'article 7 (tonnes PAO)

Partie	2014	Valeur de référence	Production de 2014 moins la valeur de référence
Argentine	125,7	224,6	(98,9)
Chine	27 179,6	29 122,0	(1 942,4)
République populaire démocratique de Corée	28,9	27,6	1,3
Inde	1 465,7	2 399,5	(933,8)
Mexique	223,5	697,0	(473,5)
République bolivarienne du Venezuela	86,1	123,1	(37,0)
Total	29 109,6	32 593,8	(3 484,2)

11. Ces pays ne produisent que du HCFC-22 au chapitre des HCFC, sauf pour la Chine, qui produit également le HCFC-141b et le HCFC-142b et, dans une moindre mesure, le HCFC-123 et le HCFC-124. Le tableau 3 indique le niveau de production des trois principaux HCFC au cours de la période 2010-2014.

Tableau 3. Niveaux de production des trois principaux HCFC (en vertu de l'article 7, tonnes PAO)

Partie	2010	2011	2012	2013	2014	Valeur de référence
HCFC-22						
Argentine	233,8	221,0	230,5	107,3	125,7	224,5
Chine	17 124,6	17 968,1	20 050,1	15 866,9	16 497,0	29 122*
République populaire démocratique de Corée	27,4	26,4	28,7	31,8	28,9	27,6
Inde	2 236,8	1 504,0	1 565,4	1 352,1	1 465,7	2 399,5
Mexique	694,0	649,7	298,3	317,1	223,5	697,0
République bolivarienne du Venezuela	119,2	134,3	160,3	121,2	86,1	123,0
Total de HCFC-22	20 435,8	20 503,5	22 333,2	17 796,4	18 427,0	20 244,2
HCFC-141b						
Chine	10 874,3	12 311,5	12 884,4	9 583,6	9 560,2	*
HCFC-142b						
Chine	1 979,2	1 759,8	1 440,4	1 102,0	1 076,8	*
Total	33 289,3	34 574,7	36 658,0	28 482,0	29 064,0	32 533,3

* La production de référence des HCFC est de 29 122 tonnes PAO. Elle comprend tous les HCFC produits en Chine (surtout le HCFC-22, le HCFC-141b et le HCFC-142b).

12. Un plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) a été approuvé pour la Chine¹³.

¹² La République de Corée produit également du HCFC-22, comme indiqué dans le tableau 1.

¹³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/SGT-InS/2 et Add.1.

13. La République populaire démocratique de Corée a déclaré une production de HCFC de 31,8 tonnes PAO en 2012 et de 28,9 tonnes PAO en 2014, des valeurs supérieures à la production maximum permise de 27,6 tonnes PAO, mais conformes au niveau de production du plan d'action de 2014, qui est de 29 tonnes PAO, conformément à la décision XXVI/15. Les Parties au Protocole de Montréal ont noté dans cette décision que le pays avait soumis un plan d'action en vertu duquel la Partie s'engage, entre autres, à respecter de nouveau les mesures de réglementation en 2015. Le pays n'a pas encore demandé l'assistance du Fonds multilatéral pour le secteur de la production de HCFC¹⁴.

Secteur de la consommation

14. Les trois seuls groupes de substances réglementées en vertu du Protocole de Montréal dans lesquels la production et la consommation sont encore permises sont le groupe III de l'annexe B (méthylchloroforme), le groupe I de l'annexe C (HCFC) et le groupe I de l'annexe E (bromure de méthyle). La date de l'élimination complète de la consommation et de la production de méthylchloroforme et de bromure de méthyle dans les pays visés à l'article 5 était le 1^{er} janvier 2015.

Bromure de méthyle et méthylchloroforme

15. Tous les pays visés à l'article 5 sauf l'Angola et la Guinée ont établi une valeur de référence pour la consommation de bromure de méthyle¹⁵, dont 58 pays ayant établi une valeur nulle. Les dernières données sur la consommation de bromure de méthyle révèlent que 17 pays visés à l'article 5 seulement ont déclaré une consommation de bromure de méthyle supérieure à l'objectif de réglementation de 2015 (c.-à-d. l'élimination complète). Cent pays visés à l'article 5 ont reçu le soutien du Fonds multilatéral pour les projets d'élimination du bromure de méthyle. L'état de la consommation du bromure de méthyle dans ces pays est résumé à l'annexe I au présent document.

16. Tous les pays visés à l'article 5 ont déclaré une consommation nulle de méthylchloroforme en 2014 et respectent l'objectif de réglementation.

Consommation de HCFC

17. Cent quarante-trois pays visés à l'article 5 ont établi une valeur de référence pour les HCFC aux fins de respect des mesures de réglementation. Le tableau 4 présente les niveaux globaux de la plus récente consommation de HCFC (440 931,5 tm ou 28 613,6 tonnes PAO), par type de HCFC. Les trois principaux HCFC sont le HCFC-22 (66,8 pour cent de la consommation totale), suivi du HCFC-141b (30,3 pour cent) et, dans une moindre mesure, du HCFC-142b (2,7 pour cent). Cent quarante et un pays visés à l'article 5 ont déclaré une consommation inférieure à leur valeur de référence; cette consommation est de 17 pour cent de moins que la valeur de référence dans les pays visés à l'article 5 ayant déclaré une consommation de HCFC pour 2014.

¹⁴ Le Sous-groupe sur le secteur de la production est en voie d'examiner des lignes directrices pour le secteur de la production de HCFC. Les usines mixtes ayant déjà reçu du soutien financier pour l'élimination des CFC ne sont pas admissibles au soutien financier du Fonds multilatéral pour la fermeture de leur production de HCFC à l'heure actuelle, comme l'indique leur accord d'élimination des CFC conclue avec le Comité exécutif (une usine mixte de la Chine n'était pas incluse pour le financement du PGEPH). Ceci ne s'applique pas à la production de la République populaire démocratique de Corée.

¹⁵ Sauf pour les applications de quarantaine et préalables à l'expédition.

Tableau 4. Valeur de référence et dernières données sur la consommation de HCFC par type de HCFC

HCFC	Valeur de référence		Consommation		% du total (tonnes PAO)
	Tonnes métriques	Tonnes PAO	Tonnes métriques	Tonnes PAO	
HCFC-123	1,450,0	29,0	2 146,7	42,9	0,2
HCFC-124	1 181,0	26,0	293,3	6,5	0,0
HCFC-141b	94 412,4	10 385,4	78 688,9	8 655,8	30,3
HCFC-142b	30 746,4	1 998,5	11 898,4	773,4	2,7
HCFC-22	358 383,1	19 711,1	347 771,2	19 127,4	66,8
HCFC-225	5,6	0,4	94,7	6,6	0,0
HCFC-225ca	56,5	1,4	35,7	0,9	0,0
HCFC-225cb	9,6	0,3	2,5	0,1	0,0
Total	486 244,6	32 152,1	440 931,5	28 613,6	100,0
Polyol à base de HCFC-141b *	5 283,6	581,2	5 794,5	637,4	

* HCFC-141b contenu dans les polyols importés prémélangés, déclaré uniquement dans les données relatives au programme de pays (non déclarées en vertu de l'article 7).

Plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEPH)

18. Tous les pays ont reçu des fonds pour la préparation de leur projet de PGEH, notamment en ce qui concerne les mesures de réglementation des HCFC. Le Comité exécutif a approuvé les étapes I et II¹⁶ des PGEH de 142 pays à ce jour (évaluées à 621,06 millions \$US en principe, dont 530,59 millions \$US déjà approuvés) afin d'assurer le respect des mesures de réglementation du Protocole de Montréal comme suit :

- a) Vingt et un pays (cinq pays à faible volume de consommation et 16 pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation) pour assurer la conformité pour la période 2011-2015;
- b) Cent six pays (59 pays à faible volume de consommation et 35 pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation, plus les 12 pays insulaires du Pacifique) pour assurer la conformité pour la période 2011-2020;
- c) Quatre pays pour assurer la conformité pour la période 2011-2025;
- d) Onze pays à faible volume de consommation (Bhoutan, Cambodge, Croatie, Guyana, Kirghizistan, Maldives, Maurice, Namibie, Papouasie Nouvelle-Guinée, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Seychelles) ont reçu du soutien financier pour l'élimination des HCFC bien avant de l'élimination de 2040, par exemple la Croatie¹⁷ avant 2014 et les autres avant 2020 ou 2025.

¹⁶ Une proposition pour la deuxième étape du PGEH a été soumise pour le Chili, la Chine, l'Indonésie, le Pakistan, le Panama, la République bolivarienne du Venezuela et le Viet Nam à la 76^e réunion. La deuxième étape du PGEH a été approuvée pour le Brésil, afin de réaliser une réduction de 35 pour cent en 2020 et de 45 pour cent en 2021, la Colombie, afin de réaliser une réduction de 60 pour cent en 2020 et de 65 pour cent en 2021, le Guyana, afin de réaliser l'élimination complète en 2030, le Kirghizistan, afin de réaliser l'élimination complète en 2025, le Liban, afin de réaliser une élimination de 18 pour cent en 2017, de 50 pour cent en 2020 et de 75 pour cent en 2025, le Mexique, afin de réaliser une élimination de 67,5 pour cent en 2022, Oman, afin de réaliser une réduction de 35 pour cent en 2020 et le Soudan du Sud, afin de réaliser une réduction de 75 pour cent en 2020.

¹⁷ La Croatie est devenu une Partie non visée à l'article 5 en 2014.

19. Deux des trois pays visés à l'article 5 sans PGEH approuvé n'ont reçu aucun soutien financier, sauf pour la préparation de projet¹⁸. Un soutien financier a été approuvé pour éliminer 12,9 tonnes PAO de HCFC, c'est-à-dire 9,6 pour cent de la valeur de référence, dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation de la République arabe syrienne, dans le cadre d'un projet indépendant à l'extérieur du PGEH (tableau 5).

Tableau 5. Pays visés à l'article 5 sans PGEH approuvé (tonnes PAO)

Pays	Valeur de référence	Point de départ	Projets approuvés	Quantité restante
Mauritanie	20,5			20,5
Soudan du Sud	NDR			
République arabe syrienne	135,0	135,0	12,9	122,1
Total	155,5	135,0	12,9	142,6

20. L'annexe II au présent document propose une analyse des dernières données de consommation de HCFC déclarées et les mesures de réglementation visées dans les PGEH approuvés.

Consommation restante de HCFC

21. La mise en œuvre des projets d'élimination approuvés à ce jour entraînera l'élimination d'environ 28 pour cent de la valeur de référence de la consommation de HCFC et de plus de 51 pour cent de la consommation de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés. Le tableau 6 indique la consommation globale restante de HCFC¹⁹ par type de HCFC dans tous les pays visés à l'article 5.

Tableau 6. Consommation restante totale de HCFC par substance (tonnes PAO)*

HCFC	Valeur de référence	Point de départ	Approuvée	Restante	% de la quantité approuvée
HCFC-123	32,72	60,08	11,07	49,01	18,43
HCFC-124	26,57	26,07	0,96	25,11	3,68
HCFC-141	1,90	0,94	0,00	0,94	0,00
HCFC-141b	10 706,32	10 759,84	5 270,21	5 489,63	48,98
HCFC-142b	1 992,30	2 002,26	607,10	1 395,16	30,32
HCFC-21	1,50	0,74	0,00	0,74	0,00
HCFC-22	20 351,19	19 972,58	3 291,93	16 680,65	16,48
HCFC-225	2,82	1,60	0,00	1,60	0,00
HCFC-225ca	1,80	1,64	0,00	1,64	0,00
HCFC-225cb	0,70	0,68	0,00	0,68	0,00
Total	33 117,82	32 826,43	9 181,27	23 645,16	27,97
Polyols à base de HCFC-141b**	0,00	567,00	289,73	277,27	51,10

* À la 75^e réunion.

** HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés.

¹⁸ Les propositions de première étape du PGEH pour la Mauritanie et le Soudan du Sud ont été incluses dans le plan d'activités de 2016 et celle de la République arabe syrienne a été incluse dans le plan d'activités de 2017.

¹⁹ La consommation restante admissible au financement dépend du point de départ de la réduction globale de la consommation de HCFC déterminée par chaque pays visé à l'article 5 dans son PGEH.

PARTIE II : PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5 CONCERNÉS PAR LES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ

22. La République démocratique du Congo, la Dominique, la Somalie et le Yémen n'avaient pas encore soumis leurs données de 2014 en vertu de la décision XXVII/9 au 18 mars 2016 et n'ont donc pas respecté leur obligation de remise de rapports en vertu du Protocole de Montréal. La République populaire démocratique de Corée a déclaré une consommation de 79,4 tonnes PAO de HCFC en 2014, une valeur supérieure à la valeur de référence de 78 tonnes PAO, mais inférieure à la consommation maximum permise de 80 tonnes PAO en vertu de la décision XXVI/15. La consommation de HCFC ne doit pas dépasser 70,16 tonnes PAO et la production de HCFC ne doit pas dépasser 27,6 tonnes PAO en 2015. En Libye, la consommation de HCFC ne doit pas dépasser 122,3 tonnes PAO en 2015 (décision XXVII/11).

23. Le gouvernement du Guatemala a fixé un quota d'importation de 4,35 tonnes PAO pour 2014, conformément à la décision XXVI/16. Le pays a toutefois importé 4,7 tonnes pour l'année en question. Le pays a émis des quotas d'importation de HCFC correspondant aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal pour l'année 2015.

24. Le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a déclaré une consommation de 5,13 tonnes PAO de HCFC pour l'année 2013, alors que la consommation maximale permise était de 4,7 tonnes PAO. Le pays n'a donc pas respecté les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. En conséquence, le gouvernement de Bosnie-Herzégovine a soumis un plan d'action afin que le pays respecte de nouveau les mesures de réglementation. Le pays a déclaré une consommation de 3,37 tonnes PAO en 2014, une consommation inférieure à la consommation maximum permise de 4,7 tonnes PAO (décision XXVII/10).

PARTIE III : DONNÉES SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE PAYS RELATIVES AUX HCFC

25. Les rapport sur le programme de pays représente la seule source d'information sur la répartition des HCFC par secteur dans les pays visés à l'article 5.

26. Cette partie propose une analyse des données contenues dans les rapports de données relatives au programme de pays.

Production par rapport à la consommation de HCFC

27. Le tableau 8 présente une analyse des niveaux de consommation et de production des trois principaux HCFC, c'est-à-dire le HCFC-22, le HCFC-141b et le HCFC-142b. Les niveaux de production déclarés des trois HCFC sont supérieurs aux niveaux de consommation depuis 2010, sauf pour le HCFC-141b en 2014, et le HCFC-142b en 2011 et en 2012.

Tableau 8. Production de HCFC par rapport à la consommation des trois principaux HCFC (tonnes PAO)

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014
Production					
HCFC-22	20 817,8	21 665,7	23 552,4	18 769,0	20 266,4
HCFC-141b	10 762,0	12 311,5	12 884,4	9 583,6	9 560,2
HCFC-142b	1 979,2	1 759,8	1 440,4	1 102,0	1 076,8
Consommation					
HCFC-22	20 783,8	19 848,6	22 574,3	17 797,5	17 384,6
HCFC-141b	10 846,7	11 978,2	11 735,9	9 027,8	8 689,2
HCFC-142b	1 977,3	1 828,0	1 443,1	1 014,5	769,2

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014
Production – consommation					
HCFC-22	34,0	1 817,1	978,1	971,5	2 881,8
HCFC-141b	-84,7	333,3	1 148,5	555,8	871,0
HCFC-142b	1,9	-68,2	-2,7	87,5	307,6

Répartition de la consommation de HCFC par secteur

28. Le tableau 9 présente la répartition sectorielle de la consommation globale de HCFC par tous les pays au cours de la période 2009-2014. Les trois secteurs ayant consommé le plus de HCFC en 2014 sont les mousses (38,1 pour cent du total), suivi de l'entretien de l'équipement de réfrigération (29,9 pour cent) et de la fabrication de réfrigérateurs (28,9 pour cent). Le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération devient plus pertinent alors que l'élimination des HCFC dans les secteurs des mousses et de la réfrigération suit son cours.

Tableau 9. Répartition sectorielle de la consommation de HCFC (2009-2014) (tonnes PAO)

Secteur	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Aérosols	76,4	137,8	153,4	170,5	262,2	306,1
Mousses	11 952,7	13 226,4	14 155,3	14 004,5	11 014,2	10 504,4
Lutte contre les incendies	7,5	23,1	19,1	19,4	14,2	15,3
Fabrication de réfrigérateurs	9 385,1	10 456,5	10 118,3	10 287,5	8 520,9	7 955,3
Entretien d'équipement de réfrigération	8 052,1	9 842,0	9 252,9	11 441,1	8 244,6	8 242,1
Solvants	500,5	549,5	632,0	634,4	514,4	525,8
Agents de transformation	26,7				15,5	1,1
Tabac	12,8	11,7				
Total	30 013,7	34 247,0	34 331,1	36 557,4	28 586,0	27 550,1

29. La répartition sectorielle de la consommation de HCFC varie selon le niveau de consommation et la taille du secteur manufacturier, comme indiqué au tableau 10, où les pays sont regroupés comme suit : la Chine en tant que plus important consommateur (et producteur) de HCFC; les 14 autres pays consommant le plus de HCFC et tous les autres pays.

Tableau 10. Répartition sectorielle de la consommation de HCFC par groupes de pays (tonnes PAO)

Secteur	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Chine						
Aérosols		59,6	70,5	95,4	137,8	186,2
Mousses	7 475,8	8 388,5	9 576,0	9 031,0	7 473,9	7 404,0
Lutte contre les incendies						
Fabrication de réfrigérateurs	6 227,6	6 795,0	6 740,3	6 586,7	6 014,3	5 602,0
Entretien d'équipement de réfrigération	3 814,0	3 982,0	3 827,0	4 857,8	3 103,8	3 161,7
Solvants	467,0	497,1	514,1	524,1	466,0	484,8
Agents de transformation						
Tabac	12,8	11,7				
Total pour la Chine	17 997,1	19 733,8	20 727,8	21 094,9	17 195,8	16 838,7
14 pays consommant le plus						
Aérosols	76,4	77,6	82,9	75,2	124,4	119,9
Mousses	3 132,6	3 798,8	3 563,8	3 932,2	2 631,0	2 290,7
Lutte contre les incendies	6,7	21,2	16,8	16,8	12,9	12,8
Fabrication de réfrigérateurs	2 398,1	2 844,4	2 503,6	2 971,5	2 072,0	1 953,7
Entretien d'équipement de réfrigération	2 105,9	3 357,9	3 206,0	4 217,4	3 016,2	3 156,5
Solvants	0,7	43,9	81,1	77,1	43,5	39,1
Agents de transformation						
Tabac						
Total des 14 pays consommant le plus	7 720,4	10 143,7	9 454,2	11 290,1	7 900,1	7 572,8
Autres pays						
Aérosols	0,0	0,6				
Mousses	1 344,2	1 039,2	1 015,6	1 041,3	909,3	809,7
Lutte contre les incendies	0,8	1,8	2,4	2,6	1,3	2,4
Fabrication de réfrigérateurs	759,5	817,1	874,4	729,4	434,6	399,6
Entretien d'équipement de réfrigération	2 132,2	2 502,1	2 219,9	2 365,8	2 124,6	1 923,9
Solvants	32,8	8,6	36,8	33,3	4,9	1,8
Agents de transformation	26,7				15,5	1,1
Tabac						
Total des autres pays	4 296,2	4 369,5	4 149,1	4 172,4	3 490,1	3 138,6

30. La répartition sectorielle des trois principaux HCFC, notamment le HCFC-22, le HCFC-141b et le HCFC-142b, est présentée dans le tableau 11. L'analyse révèle une diminution continue de la consommation globale de ces substances, sauf le HCFC-22 et le HCFC-141b dans le secteur des aérosols, et le HCFC-22 dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération.

Tableau 11. Répartition sectorielle de la consommation des principaux HCFC dans les pays visés à l'article 5 (tonnes PAO)

Secteur	2009	2010	2011	2012	2013	2014
HCFC-22						
Aérosols	42,4	95,7	103,9	124,9	116,4	150,0
Mousses*	1 590,2	1 772,9	1 725,7	2 077,3	1 785,7	1 719,0
Lutte contre les incendies	0,0	11,1	6,2	0,1	0,1	0,1
Fabrication de réfrigérateurs	8 610,2	9 641,4	9 270,7	9 475,6	7 971,3	7 483,9
Entretien d'équipement de réfrigération	7 491,3	9 262,5	8 712,8	10 867,4	7 908,5	8 031,2
Solvants	32,2	0,3	29,3	29,0		0,3
Agents de transformation	26,7				15,4	
Tabac						
Total HCFC-22	17 793,0	20 783,8	19 848,6	22 574,3	17 797,5	17 384,6
HCFC-141b						
Aérosols	34,1	41,3	49,4	45,4	145,8	156,0
Mousses	7 947,9	9 376,2	10 412,3	10 201,9	7 666,4	7 432,1
Lutte contre les incendies		4,2	6,0	9,3	6,7	7,6
Fabrication de réfrigérateurs**	749,0	789,6	814,7	782,7	529,6	447,9
Entretien d'équipement de réfrigération	125,9	77,7	98,7	96,4	168,7	124,5
Solvants	466,5	546,0	597,1	600,2	510,6	521,0
Agents de transformation						
Tabac	12,8	11,7				
Total HCFC-141b	9 336,1	10 846,7	11 978,2	11 735,9	9 027,8	8 689,2
HCFC-142b						
Aérosols	0,0	0,2	0,1	0,2	0,0	0,0
Mousses***	1 605,5	1 503,9	1 401,7	986,8	867,1	702,9
Lutte contre les incendies						
Fabrication de réfrigérateurs	3,8	6,5	11,1	11,2	6,5	8,0
Entretien d'équipement de réfrigération	396,9	466,0	414,8	445,0	140,9	58,2
Solvants	0,7	0,6	0,3			
Agents de transformation						
Tabac						
Total HCFC-142b	2 006,9	1 977,3	1 828,0	1 443,1	1 014,5	769,2
Autres HCFC	877,7	639,3	676,3	804,1	746,2	707,1
Total	30 013,7	34 247,0	34 331,1	36 557,4	28 586,0	27 550,1

* Utilisé comme co-agent de gonflage.

** Utilisé comme isolant dans l'équipement de réfrigération.

*** Utilisé pour la production de mousse de polystyrène extrudé.

Information supplémentaire tirée des rapports sur le programme de pays

31. Les rapports de données relatives au programme de pays fournissent de l'information sur le nombre d'agents de douane et de techniciens d'entretien de l'équipement de réfrigération formés, les quantités de frigorigènes à base de HCFC récupérées et réutilisées, et le prix des HCFC et des substances de remplacement.

Formation des agents de douane et des techniciens

32. Les données relatives au programme de pays de 2014 révèlent que 13 060 agents de douane ont été formés, 55 498 techniciens ont reçu une formation en meilleures pratiques, y compris la récupération

et le recyclage des HCFC, et 30 646 techniciens ont été certifiés, comme indiqué dans le tableau 12. Ces données révèlent qu'un nombre de plus en plus élevé de techniciens reçoivent une formation.

Tableau 12. Formation des agents de douane et des techniciens

Région	2012	2013*	2014
Agents de douane formés			
Afrique	1 470	2 614	3 431
Asie et Pacifique	1 531	2 271	2 751
Europe	449	927	1 631
Amérique latine et Caraïbes	1 203	4 072	5 247
N^{bre} total d'agents de douane formés	4 653	9 884	13 060
Techniciens d'entretien formés			
Afrique	2 162	3 539	6 353
Asie et Pacifique	2 542	9 295	11 277
Europe	4 517	5 078	6 711
Amérique latine et Caraïbes	4 404	25 103	31 157
N^{bre} total de techniciens d'entretien formés	13 625	43 015	55 498
Techniciens d'entretien certifiés			
Afrique	2 019	2 162	2 832
Asie et Pacifique	2 009	8 376	10 041
Europe	4 302	4 637	5 641
Amérique latine et Caraïbes	1 647	16 901	12 132
N^{bre} total de techniciens certifiés	9 977	32 076	30 646

* La plus grande augmentation depuis 2012 peut être attribuable au fait que plusieurs pays n'ont pas déclaré de données cumulatives pour l'année 2012.

Récupération et recyclage

33. Les données relatives au programme de pays révèlent que 1 428,9 tm de HCFC-22 ont été récupérées en 2014 et que 977,2 tm de celles-ci ont été réutilisées, comme indiqué dans le tableau 13.

Tableau 13. HCFC-22 récupéré et réutilisé (tm)

Région	2012	2013	2014
Récupéré			
Afrique	103,1	16,6	158,0
Asie et Pacifique	0,0	0,6	91,7
Europe	38,3	46,9	75,6
Amérique latine et Caraïbes	322,7	1 739,2	1 103,6
Total	464,1	1 803,4	1 428,9
Réutilisé			
Afrique	102,0	17,1	157,4
Asie et Pacifique	0,0	3,0	26,0
Europe	32,7	43,8	57,8
Amérique latine et Caraïbes	148,4	1 492,2	736,0
Total	283,1	1 556,2	977,2

Prix des HCFC et des substances de remplacement

34. Le prix moyen des HCFC et des substances de remplacement est résumé dans le tableau 14²⁰. La plupart des pays visés à l'article 5 ont inclus dans leurs rapport relatif au programme de pays des données

²⁰ Plusieurs rapports de données relatives au programme de pays soumis par les pays visés à l'article 5 contiennent des informations sur les prix des SAO et des substances de remplacement.

sur les prix provenant surtout des détaillants et des fournisseurs, qui peuvent comprendre les taxes et les frais de transport. Cependant, les données sur les prix dans les propositions de projet sont franco à bord (FOB)²¹ et sont souvent obtenues auprès des importateurs.

Tableau 14. Prix moyen des HCFC et des substances de remplacement

SAO	Prix moyen (\$US/kg)							Pays où le prix a		Échelle (\$US/kg)	N ^{bre} de pays ayant déclaré un prix (2015)
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	augmenté	diminué		
HCFC-141b	5,00	6,02	6,73	6,73	6,65	7,77	7,28	1	3	De 2,10 (République islamique d'Iran) à 10,71 (Costa Rica)	5
HCFC-22	7,35	8,61	9,28	10,06	9,24	10,08	11,43	6	12	De 2,20 (Équateur) à 48,50 (îles Cook)	27
Isobutane (HC-600a)	24,36	21,08	20,97	20,49	20,20	18,02	14,78	1	4	De 3,10 (Costa Rica) à 38,00 (Arménie)	12
Propane (HC-290)	20,53	21,79	22,23	15,60	14,38	21,26	12,53	0	2	De 1,30 (Sao Tomé-et-Principe) à 35,78 (Togo)	4
HFC-134a	12,52	15,14	16,64	14,96	13,65	13,30	13,14	4	15	De 2,00 (Sao Tomé-et-Principe) à 25,87 (îles Cook)	26
R-404A	16,13	18,67	20,68	18,71	15,41	15,11	15,87	6	10	De 2,50 (Sao Tomé-et-Principe) à 32,87 (îles Cook)	24
R-407C	16,95	20,80	21,36	19,04	16,06	15,19	17,20	5	8	De 3,20 (République islamique d'Iran) à 37,77 (îles Cook)	22
R-410A	16,44	20,26	21,70	19,91	16,05	15,28	15,15	26	42	De 2,70 (Sao Tomé-et-Principe) à 32,65 (Tonga)	25
R-507A	17,48	17,55	20,78	15,84	13,59	12,21	14,05	2	5	De 3,00 (Sao Tomé-et-Principe) à 50,00 (Géorgie)	11

* Toutes les données de zéro ont été exclues.

Problèmes liés aux rapports de données relatives au programme de pays

35. Conformément à la décision 74 /9 b) iv), le Secrétariat a envoyé des lettres le 14 décembre 2015 à tous les pays visés à l'article 5 leur demandant de soumettre leurs données relatives au programme de pays avant le 14 mars 2016. Le Secrétariat n'avait reçu que 23 rapports pour l'année 2015 au 14 mars 2016. L'examen des rapports de données relatives au programme de pays a permis de repérer deux problèmes : la soumission du rapport à la date demandée et les contradictions par rapport aux données déclarées en vertu de l'article 7.

²¹ Dans sa décision 68/4 b) iv), le Comité exécutif demande aux gouvernements de déclarer sur une base volontaire le prix moyen FOB d'importation de toutes les SAO et substances de remplacement des SAO dans le modèle révisé des rapports de données relatives au programme de pays.

Remise des rapports de données relatives au programme de pays à la date demandée

36. Dans son examen de la remise des rapports de données relatives au programme de pays à la date demandée, le Secrétariat a constaté des progrès, surtout pour l'année 2015, comme indiqué dans le tableau 15. Le Secrétariat a envoyé des lettres aux gouvernements des pays conformément à la décision 75/17 b) iii). Six pays visés à l'article 5 n'avaient toujours pas remis leur rapport de données relatives au programme de pays de 2014 au moment de mettre au point ce document.

37. Le Comité exécutif pourrait souhaiter envoyer une lettre au gouvernement des pays n'ayant pas encore remis leurs rapport de données relatives au programme de pays de 2014 et de 2015, les exhortant de remettre ces rapports dans les meilleurs délais en précisant que sans ces rapports, le Secrétariat sera dans l'impossibilité d'entreprendre des analyses pertinentes des niveaux de consommation et de production des SAO.

Tableau 15. Remise des rapports de données relatives au programme de pays, par mois

Mois	2011		2012		2013		2014		2015	
	Pays	Cumulatif (%)	Pays	Cumulatif (%)	Pays	Cumulatif (%)	Pays	Cumulatif (%)	Pays	Cumulatif (%)
Janvier	1	0.69	1	0.69					1	0.69
Février	1	1.39			1	0.69	2	1.39	5	4.17
Mars	3	3.47	4	3.47	3	2.76	15	11.81	21	18.75
Avril	20	16.67	20	16.67	38	28.97	48	45.14		
Mai	35	41.67	36	0.00	35	53.10	24	61.81		
Juin	18	54.17	17	54.17	11	60.69	18	74.31		
Juillet	9	60.42	8	59.72	6	64.83	9	80.56		
Août	7	65.28	7	64.58	6	68.97	3	82.64		
Septembre	21	79.86	13	73.61	22	84.14	7	87.50		
Octobre	8	85.42	17	85.42	12	92.41	9	93.75		
Novembre	4	88.19	1	86.11	2	93.79				
Décembre			1	86.81			2	95.14		
Après décembre	16	99.31	17	98.61	7	98.62	1	95.83		
Total	143		142		143		138		27	

(*) Au 24 mars 2016.

Contradictions entre les données relatives au programme de pays et les données déclarées en vertu de l'article 7

38. Il est reconnu que les données relatives au programme de pays peuvent être différentes des données soumises en vertu de l'article 7 et ce, pour plusieurs raisons : le rapport de données relatives au programme de pays fait état de la quantité d'une substance utilisée au cours de l'année par secteur (et peut inclure des quantités provenant de stocks importés au cours des années précédentes), tandis que les données déclarées en vertu de l'article 7 consistent en la production moins les exportations plus les importations, le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés est déclaré dans le rapport de données relatives au programme de pays mais pas dans le rapport de données déclarées en vertu de l'article 7, des erreurs dans la déclaration des données et l'arrondissement des données. Aucune contradiction n'a été relevée en 2015 pour les pays ayant soumis à la fois des données en vertu de l'article 7 et relatives au programme de pays. Cependant, des contradictions ont été relevées dans les rapports de données relatives au programme de pays et les rapports de données déclarées en vertu de l'article 7 pour l'année 2014, comme indiqué dans le tableau 16. Le Comité exécutif, à sa 75^e réunion, a demandé aux agences d'exécution d'obtenir des explications²².

²² Le Comité exécutif a demandé aux agences d'exécution et bilatérales concernées d'aider les pays visés à l'article 5 à régler les contradictions entre le rapport de données relatives au programme de pays et le rapport des données déclarées en vertu de l'article 7 (décision 75/17 b) ii).

Tableau 16. Différences entre les données relatives au programme de pays et les données déclarées en vertu de l'article 7, en lien avec la consommation de HCFC pour l'année 2014 (tonnes PAO)

Pays	Agence pour les projets de renforcement des institutions	Données déclarées en vertu de l'article 7	Données relatives au programme de pays	Différence	Polyol à base de HCFC-141b*
Argentine	PNUD	276,1	240,4	-35,7	35,7
Barbade	PNUE	1,2	-0,03	-1,3	0,0
Cuba	PNUD	13,8	13,1	-0,7	0,7
Égypte	ONUDI	320,3	307,1	-13,2	13,2
Jamaïque	PNUE	3,0	2,4	-0,7	0,0
Malaisie	PNUD	466,5	463,4	-3,1	0,0
Mexique	ONUDI	723,5	723,7	0,1	0,0
Maroc	PNUE	49,1	38,3	-10,8	10,8
Turquie	ONUDI	123,8	124,4	0,5	0,0
Turkménistan	PNUE	2,7	0,1	-2,6	0,0
Uruguay	PNUD	17,8	0,3	-17,5	5,7

(*) HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés et non déclaré en vertu de l'article 7.

39. Le PNUD a indiqué que le gouvernement de la Malaisie a fait savoir que les données relatives au programme de pays de l'année 2014 étaient correctes et que les données déclarées en vertu de l'article 7 surdéclaraient les importations de HCFC en conséquence de l'exportation de certaines importations. Le Secrétariat de l'ozone a été informé de la situation. Le PNUD a précisé que les contradictions pour l'Argentine et Cuba étaient attribuables au HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés. Les données pour l'Uruguay ont été mal saisies dans le système en ligne et le chiffre indiqué dans les données relatives au programme de pays devrait inclure le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés.

40. Le PNUE a indiqué qu'il y a un nouvel Administrateur du Bureau national de l'ozone à la Barbade, qui travaille avec l'Administrateur du Bureau national de l'ozone de la Jamaïque afin de corriger les données contradictoires; quant au Maroc, le problème est attribuable au fait qu'il y a deux ministères indépendants qui traitent des questions relatives à l'ozone, et au Turkménistan, la question sera réglée lors de la réunion du réseau régional.

41. Le Mexique a révisé ses données relatives au programme de pays après avoir soumis son rapport à la 75^e réunion, mais une différence persiste, qui peut être attribuée à l'arrondissement. L'ONUDI a indiqué que la différence dans les données pour la Turquie représente l'utilisation de SAO provenant des stocks de l'année précédente par les utilisateurs finaux. L'ONUDI a précisé que selon le Bureau national de l'ozone de l'Égypte, la différence est attribuable à l'inclusion du HCFC-141b contenu dans les polyols importés.

Modèle révisé des rapports de données relatives au programme de pays

42. Le Comité exécutif, à sa 75^e réunion, a examiné un modèle révisé du rapport de données relatives au programme de pays. Les changements proposés ont fait l'objet de débats en plénière et en groupe informel. Des craintes ont été soulevées, notamment en ce qui concerne le fardeau de la remise des rapports et de la collecte des données, surtout dans les plus grands pays, car les données sectorielles obligatoires sont séparées par sous-secteur; la nécessité de définir les sous-secteurs dans le nouveau modèle; l'offre volontaire de données qui deviendrait un jour obligatoire; la collecte de données relatives aux prix, plus particulièrement l'information relative au prix de détail, bien que les programmes de permis soient peut-être en mesure de donner des prix franco à bord; la capacité des Bureaux nationaux de l'ozone à obtenir des données volontaires concernant les prix des substances de remplacement des SAO compte

tenu du nombre limité d'employés; et le but des données sur le prix de l'énergie, la manière de l'utiliser et les difficultés à l'obtenir. Certains membres préféreraient conserver le modèle de rapport de données relatives au programme de pays existant. À l'issue des débats, le Comité exécutif a demandé entre autres au Secrétariat de préparer un modèle révisé de rapport des données relatives au programme de pays à soumettre à la 76^e réunion, en tenant compte des questions soulevées lors des débats de la 75^e réunion (décision 75/17 d)).

43. À la lumière de la décision 75/17 d), des sondages sur les substances de remplacement des SAO en cours dans 126 pays (dont les rapports seront soumis à la 76^e et la 77^e réunions) et de la décision XXVII/1 sur la Feuille de route du Doubaï sur les HFC²³, le Secrétariat a conclu qu'une refonte majeure du modèle de rapport des données relatives au programme de pays, afin d'inclure des données du sondage sur les substances de remplacement des SAO ou sur les HCFC, serait prématurée à l'heure actuelle.

44. Le Secrétariat a tiré les conclusions suivantes de son examen approfondi de l'information fournie grâce au modèle actuel de rapport des données relatives au programme de pays :

- a) Aucune nouvelle information n'a été recueillie dans la partie B (mesures réglementaires, administratives et de soutien) car tous les pays visés à l'article 5 possèdent déjà un programme de permis d'importation/exportation et un système de quotas fonctionnels. Par contre, ces données pourraient d'avérer nécessaires et avoir une certaine valeur en cas de futures modifications ou d'ajout de produits chimiques, afin de déterminer l'état de fonctionnement actuel de ces systèmes;
- b) L'information sur les quotas de HCFC émis et le prix des SAO et des substances de remplacement (lorsqu'elles existent) recueillie dans la partie C (évaluation quantitative du programme d'élimination) demeure pertinente et, par conséquent, les pays devraient continuer à recueillir ces données. Par contre, l'information sur la formation et la récupération, le recyclage et la réutilisation est très limitée et pourrait être trouvée dans les rapports périodiques sur la mise en œuvre des tranches des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), et les pays n'ont donc pas à la fournir;
- c) L'information sur l'état de la mise en œuvre des programmes de permis et des systèmes de quotas contenue dans la partie D (évaluation qualitative du fonctionnement du PGEH) devrait encore être fournie car elle représente un indicateur de l'état du fonctionnement du système sur une base annuelle. Il n'est pas nécessaire que les pays fournissent d'autres données qualitatives dans cette partie, car ces données peuvent être obtenues dans les rapports périodiques sur la mise en œuvre des tranches des PGEH.

RECOMMANDATION

45. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du document sur les données relatives au programme de pays et les perspectives de conformité portant la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/9;
 - ii) Que 108 pays (sur les 138 ayant soumis des données) ont soumis les données de 2014 en utilisant le programme en ligne;

²³ UNEP/OzL.Pro/27/13

- iii) Avec satisfaction, que 18 pays ont soumis les données pour 2015 huit semaines avant la première réunion de l'année, conformément à la décision 74/9 b) iv);
 - iv) Des explications fournies par le PNUD, le PNUE et l'ONUDI sur les contradictions possibles en réponse à la décision 75/17 b) ii);
- b) Demander :
- i) Au PNUE de continuer à aider le gouvernement du Soudan du Sud à mettre sur pied son programme de permis, le gouvernement de la Mauritanie à mettre au point l'amendement de son programme de permis afin d'y inclure les mesures de réglementation accélérées pour les HCFC, et le gouvernement du Burundi à mettre sur pied son programme de permis officiel pour les HCFC, et de faire rapport à la 77^e réunion;
 - ii) Au Secrétariat d'envoyer des lettres au gouvernement des pays n'ayant pas remis leur rapport des données relatives au programme de pays pour 2014 et 2015, les exhortant de remettre ces rapports aussitôt que possible, en indiquant que sans ces rapports, le Secrétariat ne peut pas entreprendre d'analyse pertinente des niveaux de consommation et de production des SAO;
- c) Continuer à utiliser le modèle actuel de rapport des données relatives au programme de pays en prenant note que :
- i) La partie B sur les mesures réglementaires, administratives et de soutien n'est plus nécessaire; par contre, ces données pourraient être nécessaires en cas de future modification ou d'ajout de produits chimiques;
 - ii) La partie C sur les quotas de HCFC émis et le prix des SAO et des substances de remplacement (où elles existent) demeure pertinente. Cependant, l'information sur la formation et la récupération, le recyclage et la réutilisation n'est plus nécessaire;
 - iii) La partie D sur l'état de la mise en œuvre du programme de permis et de quotas (évaluation qualitative du fonctionnement du PGEH) doit continuer à exister, mais que toute autre information qualitative fournie dans cette partie n'est plus nécessaire.
- d) Envisager de réviser le modèle de rapport des données relatives au programme de pays à partir des conclusions des sondages sur les substances de remplacement des SAO et les débats sur l'amendement pour les HFC.

Annex I

ANALYSIS OF METHYL BROMIDE IN A5 COUNTRIES

Country	Source	Year of Latest Consumption	Baseline	Latest Consumption	Compliance Decision	Date Approved
Argentina	A7	2014	411.3	165.2		Mar-02
Chile	A7	2014	212.5	162.2	Decision XVII/29	Apr-10
China	A7	2014	1,102.1	50.0		Dec-03
Cote d'Ivoire	A7	2014	8.1	3.0		Apr-04
Egypt	A7	2014	238.1	6.0		Nov-08
Guatemala	A7	2014	400.7	225.1	Decision XVIII/26	Nov-09
Jamaica	A7	2014	4.9	2.0		Nov-05
Jordan	A7	2014	176.3	2.4		Nov-99
Malaysia	A7	2014	14.6	6.9		Jul-04
Pakistan	A7	2015	14.0	40.6		Apr-05
Saudi Arabia	A7	2014	204.1	6.6		Nov-07
South Africa*	A7	2014	602.7	90.1		
Sudan (the)	A7	2014	3.0	0.7		Nov-02 and Nov-14
Tunisia	A7	2014	8.3	6.6		Nov-14
Viet Nam	A7	2014	136.5	25.9		Nov-06
Yemen	A7	2013	54.5	11.0		Nov-08

*Did not receive funding from the Multilateral Fund for the phase-out of MB.

Annex II
HCFC ANALYSIS*

Country	Source ****	Year of latest consumption	Baseline	Latest consumption	Percentage over freeze	Percentage over 10% reduction	Control measures addressed by HPMPs (approval)
Afghanistan	CP	2015	23.8	20.24	0.0%	0.0%	35% by 2020
Albania	A7	2014	6.0	1.6	0.0%	0.0%	35% by 2020
Algeria	A7	2014	62.1	53.7	0.0%	0.0%	20% by 2017
Angola	A7	2014	16.0	13.2	0.0%	0.0%	10% by 2015
Antigua and Barbuda	A7	2014	0.3	0.0	0.0%	0.0%	10% by 2015
Argentina	A7	2014	400.7	276.1	0.0%	0.0%	17.5% by 2017
Armenia	CP	2015	7.0	2.34	0.0%	0.0%	10% by 2015
Bahamas (the)	A7	2014	4.8	2.7	0.0%	0.0%	35% by 2020
Bahrain	A7	2014	51.9	49.1	0.0%	5.2%	39% by 2020
Bangladesh	A7	2014	72.6	59.4	0.0%	0.0%	30% by 2018
Barbados	A7	2015	3.7	1.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Belize	A7	2014	2.8	2.4	0.0%	0.0%	35% by 2020
Benin	A7	2014	23.8	20.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Bhutan	A7	2014	0.3	0.3	0.0%	0.0%	100% by 2025
Bolivia (Plurinational State of)	A7	2014	6.1	1.9	0.0%	0.0%	35% by 2020
Bosnia and Herzegovina	A7	2014	4.7	3.4	0.0%	0.0%	35% by 2020
Botswana	A7	2014	11.0	10.5	0.0%	6.2%	35% by 2020
Brazil	A7	2014	1,327.3	1,164.7	0.0%	0.0%	35% by 2020 and 45% by 2021
Brunei Darussalam	CP	2015	6.1	3.57	0.0%	0.0%	35% by 2020
Burkina Faso	CP	2015	28.9	11.99	0.0%	0.0%	35% by 2020
Burundi	A7	2014	7.2	6.8	0.0%	5.2%	35% by 2020
Cabo Verde	A7	2014	1.1	0.2	0.0%	0.0%	35% by 2020
Cambodia	A7	2014	15.0	11.2	0.0%	0.0%	100% by 2035
Cameroon	CP	2015	88.8	67.24	0.0%	0.0%	20% by 2017
Central African Republic (the)	A7	2014	12.0	11.1	0.0%	2.4%	35% by 2020
Chad	A7	2015	16.1	14.2	0.0%	0.0%	35% by 2020
Chile	A7	2014	87.5	74.2	0.0%	0.0%	10% by 2015
China	A7	2014	19,269.0	16,838.5	0.0%	0.0%	10% by 2015
Colombia	A7	2014	225.6	156.0	0.0%	0.0%	60% by 2020 and 65% by 2021
Comoros (the)	A7	2015	0.1	0.1	0.0%	11.1%	35% by 2020
Congo (the)	A7	2014	10.1	8.7	0.0%	0.0%	35% by 2020
Cook Islands (the)	CP	2015	0.1	0.00	0.0%	0.0%	35% by 2020
Costa Rica	CP	2015	14.1	11.08	0.0%	0.0%	35% by 2020
Cote d'Ivoire	A7	2014	63.8	52.9	0.0%	0.0%	35% by 2020
Cuba	A7	2014	16.9	13.8	0.0%	0.0%	35% by 2020

Country	Source ****	Year of latest consumption	Baseline	Latest consumption	Percentage over freeze	Percentage over 10% reduction	Control measures addressed by HPMPs (approval)
Democratic People's Republic of Korea (the) ²⁴	A7	2014	78.0	79.4	1.8%	13.1%	15% by 2018
Democratic Republic of the Congo (the)	CP	2014	66.2	16.50	0.0%	0.0%	10% by 2015
Djibouti	A7	2014	0.7	0.6	0.0%	0.0%	35% by 2020
Dominica	A7	2013	0.4	0.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Dominican Republic (the)	A7	2015	51.2	43.4	0.0%	0.0%	10% by 2015
Ecuador	A7	2015	23.5	20.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Egypt	A7	2014	386.3	320.3	0.0%	0.0%	25% by 2018
El Salvador	A7	2014	11.7	8.5	0.0%	0.0%	35% by 2020
Equatorial Guinea	A7	2014	6.3	5.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Eritrea	A7	2014	1.1	1.0	0.0%	1.9%	35% by 2020
Ethiopia	A7	2014	5.5	4.3	0.0%	0.0%	35% by 2020
Fiji	CP	2015	8.4	3.87	0.0%	0.0%	35% by 2020
Gabon	A7	2014	30.2	26.4	0.0%	0.0%	35% by 2020
Gambia (the)	A7	2015	1.5	0.8	0.0%	0.0%	35% by 2020
Georgia	A7	2015	5.3	1.7	0.0%	0.0%	35% by 2020
Ghana	A7	2014	57.3	23.3	0.0%	0.0%	35% by 2020
Grenada	A7	2014	0.8	0.4	0.0%	0.0%	35% by 2020
Guatemala ²⁵	A7	2014	8.3	4.7	0.0%	0.0%	35% by 2020
Guinea	A7	2014	22.6	6.9	0.0%	0.0%	35% by 2020
Guinea Bissau	A7	2014	2.8	2.8	0.0%	10.3%	35% by 2020
Guyana	A7	2014	1.8	0.8	0.0%	0.0%	100% by 2030
Haiti	A7	2014	3.6	2.7	0.0%	0.0%	35% by 2020
Honduras	A7	2014	19.9	13.2	0.0%	0.0%	35% by 2020
India	A7	2014	1,608.2	906.6	0.0%	0.0%	10% by 2015
Indonesia	A7	2014	403.9	258.0	0.0%	0.0%	20% by 2018
Iran (Islamic Republic of)	CP	2015	380.5	309.28	0.0%	0.0%	10% by 2015
Iraq	CP	2015	108.4	93.39	0.0%	0.0%	13.82% by 2017
Jamaica	A7	2014	16.3	3.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Jordan	A7	2014	83.0	59.7	0.0%	0.0%	20% by 2017
Kenya	A7	2014	52.2	24.8	0.0%	0.0%	21.1% by 2017
Kiribati	A7	2014	0.1	0.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Kuwait	A7	2014	418.6	336.2	0.0%	0.0%	39.2% by 2018
Kyrgyzstan	A7	2014	4.1	2.4	0.0%	0.0%	100% by 2025
Lao People's Democratic Republic (the)	CP	2015	2.3	2.00	0.0%	0.0%	35% by 2020
Lebanon	A7	2014	73.5	69.7	0.0%	5.4%	18% by 2017, 50% by 2020 and 75% by 2025
Lesotho	A7	2014	3.5	1.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Liberia	A7	2014	5.3	3.7	0.0%	0.0%	35% by 2020
Libya ²⁶	A7	2014	118.4	122.4	3.4%	14.9%	10% by 2018
Madagascar	A7	2015	24.9	14.0	0.0%	0.0%	35% by 2020

²⁴ Decision XXVI/15: no greater than 80.00 ODP tonnes in 2014 and 70.16 in 2015.

²⁵ Decision XXVI/16: no greater than 4.35 ODP tonnes in 2014.

²⁶ Decision XXVII/11: no greater than 122.30 ODP tonnes in 2015.

Country	Source ****	Year of latest consumption	Baseline	Latest consumption	Percentage over freeze	Percentage over 10% reduction	Control measures addressed by HPMPs (approval)
Malawi	A7	2014	10.8	9.4	0.0%	0.0%	35% by 2020
Malaysia	A7	2014	515.8	466.5	0.0%	0.5%	15% by 2016
Maldives	CP	2015	4.6	2.45	0.0%	0.0%	100% by 2020
Mali	A7	2014	15.0	10.2	0.0%	0.0%	35% by 2020
Marshall Islands (the)	A7	2014	0.2	0.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Mauritania***	A7	2014	20.5	20.1	0.0%	8.8%	
Mauritius	A7	2014	8.0	7.9	0.0%	10.1%	100% by 2030
Mexico	A7	2014	1,148.8	723.5	0.0%	0.0%	67.5% by 2022
Micronesia (Federated States of)	A7	2015	0.2	0.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Mongolia	A7	2015	1.4	0.6	0.0%	0.0%	35% by 2020
Montenegro	A7	2014	0.8	0.7	0.0%	0.0%	35% by 2020
Morocco	A7	2014	59.7	49.1	0.0%	0.0%	20% by 2017
Mozambique	A7	2014	8.7	7.2	0.0%	0.0%	35% by 2020
Myanmar	A7	2014	4.3	2.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Namibia	A7	2014	8.4	3.6	0.0%	0.0%	100% by 2025
Nauru	A7	2014	0.0	0.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Nepal	A7	2014	1.1	0.8	0.0%	0.0%	35% by 2020
Nicaragua	CP	2015	6.8	5.70	0.0%	0.0%	35% by 2020
Niger (the)	A7	2014	16.0	14.3	0.0%	0.0%	35% by 2020
Nigeria	A7	2014	344.9	304.1	0.0%	0.0%	10% by 2015
Niue	A7	2014	0.0	0.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Oman	A7	2014	31.5	20.4	0.0%	0.0%	35% by 2020
Pakistan	A7	2015	247.4	203.1	0.0%	0.0%	10% by 2015
Palau	CP	2015	0.2	0.11	0.0%	0.0%	35% by 2020
Panama	A7	2014	24.8	19.2	0.0%	0.0%	10% by 2015
Papua New Guinea	A7	2014	3.3	2.9	0.0%	0.0%	100% by 2025
Paraguay	A7	2014	18.0	17.8	0.0%	10.1%	35% by 2020
Peru	A7	2014	26.9	22.0	0.0%	0.0%	10% by 2015
Philippines (the)	A7	2014	208.4	149.4	0.0%	0.0%	10% by 2015
Qatar	A7	2014	86.9	85.0	0.0%	8.6%	20% by 2015
Republic of Moldova (the)	A7	2014	1.0	0.8	0.0%	0.0%	10% by 2015
Rwanda	A7	2014	4.1	3.3	0.0%	0.0%	35% by 2020
Saint Kitts and Nevis	A7	2014	0.5	0.5	0.0%	4.4%	35% by 2020
Saint Lucia	CP	2015	1.1	0.47	0.0%	0.0%	35% by 2020
Saint Vincent and the Grenadines	A7	2015	0.3	0.0	0.0%	0.0%	100% by 2025
Samoa	CP	2015	0.3	0.07	0.0%	0.0%	35% by 2020
Sao Tome and Principe	A7	2015	2.2	0.1	0.0%	0.0%	35% by 2020
Saudi Arabia	A7	2014	1,468.7	1,376.6	0.0%	4.1%	40% by 2020
Senegal	A7	2014	36.2	20.7	0.0%	0.0%	35% by 2020
Serbia	A7	2014	8.4	8.0	0.0%	6.2%	35% by 2020
Seychelles	A7	2014	1.4	0.4	0.0%	0.0%	100% by 2025
Sierra Leone	A7	2014	1.7	1.5	0.0%	0.0%	35% by 2020
Solomon Islands	A7	2014	2.0	0.3	0.0%	0.0%	35% by 2020
Somalia	A7	2013	45.1	16.5	0.0%	0.0%	35% by 2020
South Africa	A7	2014	369.7	238.6	0.0%	0.0%	35% by 2020
South Sudan***	A7	2014	NDR	3.2			
Sri Lanka	A7	2015	13.9	10.3	0.0%	0.0%	35% by 2020

Country	Source ****	Year of latest consumption	Baseline	Latest consumption	Percentage over freeze	Percentage over 10% reduction	Control measures addressed by HPMPs (approval)
Sudan (the)	A7	2014	52.7	52.7	0.0%	11.1%	75% by 2020
Suriname	A7	2014	2.0	1.5	0.0%	0.0%	35% by 2020
Swaziland	A7	2014	7.3	1.5	0.0%	0.0%	35% by 2020
Syrian Arab Republic***	A7	2014	135.0	21.0	0.0%	0.0%	
Thailand	A7	2014	927.6	864.5	0.0%	3.5%	15% by 2018
The Former Yugoslav Republic of Macedonia	A7	2014	1.8	0.6	0.0%	0.0%	35% by 2020
Timor Leste	A7	2014	0.5	0.3	0.0%	0.0%	10% by 2015
Togo	A7	2015	20.0	16.6	0.0%	0.0%	35% by 2020
Tonga	CP	2015	0.1	0.02	0.0%	0.0%	35% by 2020
Trinidad and Tobago	A7	2014	46.0	26.6	0.0%	0.0%	35% by 2020
Tunisia	A7	2014	40.7	34.5	0.0%	0.0%	15% by 2018
Turkey	A7	2014	551.5	123.8	0.0%	0.0%	86.4% by 2017
Turkmenistan	A7	2014	6.8	2.7	0.0%	0.0%	35% by 2020
Tuvalu	CP	2015	0.1	0.016	0.0%	0.0%	35% by 2020
Uganda	A7	2014	0.2	0.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
United Republic of Tanzania (the)	A7	2014	1.7	1.3	0.0%	0.0%	35% by 2020
Uruguay	A7	2014	23.4	17.8	0.0%	0.0%	10% by 2015
Vanuatu	A7	2014	0.3	0.0	0.0%	0.0%	35% by 2020
Venezuela (Bolivarian Republic of)	A7	2014	207.0	104.6	0.0%	0.0%	10% by 2015
Viet Nam	A7	2014	221.2	210.8	0.0%	5.9%	10% by 2015
Yemen	A7	2013	158.2	116.2	0.0%	0.0%	15% by 2015
Zambia	A7	2014	5.0	4.4	0.0%	0.0%	35% by 2020
Zimbabwe	A7	2014	17.8	13.3	0.0%	0.0%	35% by 2020

(*) Excluding the Republic of Korea, Singapore, and the United Arab Emirates which have been urged not to request funding from the Multilateral Fund for their phase-out of ODSs.

(**) Meeting of the Parties to the Montreal Protocol.

(***) HPMP not yet approved.

(****) Country programme data excluding HCFC-141b contained in imported pre-blended polyol.